



oepe

ordre des éducatrices
et des éducateurs
de la petite enfance

Mars 2013: Volume 5

Bulletin de l'employeur

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) a le plaisir d'annoncer que le processus d'appel de demandes de participation à une expérience d'apprentissage professionnel tout à fait unique est en cours! Le projet pilote de leadership est un programme intensif de huit mois dont le but est de renforcer les capacités de leadership dans la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Les participants prendront part à une série d'activités d'apprentissage qui développent les capacités de leadership, les connaissances et la pratique dont il est question dans le code de déontologie et les normes d'exercice de l'Ordre.

L'Ordre est à la recherche de 25 éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) qui sont passionnés par leur travail et animés d'un vif désir de développer leurs capacités de leadership. L'Ordre recherche aussi six EPEI chevronnés qui participeront au projet à titre de mentors. Les mentors choisis pour ce projet veulent cultiver le leadership, ont beaucoup d'expérience comme leaders en éducation de la petite enfance et s'engagent à mentorer d'autres EPEI.

Projet pilote de leadership

Le projet pilote de leadership est une étape préliminaire de la conception du programme d'apprentissage professionnel continu (APC). Le programme d'APC favorisera la croissance professionnelle des EPEI tout en maintenant la confiance du public envers la profession. Pour cela, le programme d'APC fera de l'apprentissage continu un élément du travail quotidien des EPEI. Le projet pilote éclairera l'Ordre dans la prise des décisions se rapportant au programme d'APC.

Le projet pilote de leadership fera avancer la carrière des participants. Il leur permettra de développer leurs capacités de leaders et de comprendre plus à fond l'autoréglementation de la profession.

Le projet offrira aux participants des possibilités d'apprentissage qui intègrent le code de déontologie et les normes d'exercice dans des

activités d'apprentissage conçues pour renforcer le leadership en éducation de la petite enfance, et notamment les aspects suivants :

- Le leadership pédagogique
- Le leadership participatif
- La gestion des installations
- La responsabilité fiscale et la gouvernance
- Les ressources humaines, les normes d'emploi et les relations de travail

Notre profession évolue, et le renforcement des capacités de leadership est important pour protéger l'intérêt public et maintenir la confiance accordée à tous les membres de l'Ordre et à la profession.

Candidats

L'Ordre reconnaît qu'un grand nombre d'EPEI ont la capacité d'être des leaders, qu'ils assument des fonctions de supervision ou qu'ils travaillent directement auprès des enfants.

L'Ordre est à la recherche d'un éventail d'EPEI pour participer au projet pilote de leadership, y compris des membres qui n'occupent pas actuellement un poste de leadership, des membres qui ont décidé de continuer de travailler directement auprès des enfants tout en offrant du leadership à leurs collègues de travail, ainsi que des membres qui servent la profession dans un rôle de leadership particulier.

Mentors

L'Ordre recherche également six EPEI chevronnés qui ont une passion pour l'éducation de la petite enfance et qui reconnaissent l'importance de renforcer les capacités de leadership dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Dans le projet pilote, ces personnes seront chargées de mentorer les candidats.

Mises en candidature

Les EPEI désireux de participer au programme doivent avoir une personne du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants qui propose leur candidature. Le proposant doit très bien connaître l'expérience professionnelle du candidat dans le secteur et doit bien vouloir attester de la contribution professionnelle du candidat, de son engagement envers la profession et de ses capacités potentielles de leader.

Soutien de l'employeur

Les EPEI désireux de participer au programme à titre de candidats ou de mentors sont tenus de fournir une preuve que leur employeur appuie leur participation au projet pilote de leadership.

Ce que les employeurs doivent savoir

Les candidats participeront à au moins 80 heures d'activités d'apprentissage professionnel. Certains auront également

besoin de plus de temps pour répondre aux attentes du programme. Les 80 heures d'activités formelles se répartissent comme suit :

Séance d'ouverture et symposium	18 heures
Modules d'apprentissage	15 heures
Expériences d'apprentissage autonome	21 heures
Stage autonome	12 heures
Séance de clôture	14 heures

Les modules d'apprentissage, la communication avec de petits groupes de mentors et l'apprentissage autonome auront lieu, autant que possible, en dehors des heures normales de travail. D'autres activités se dérouleront pendant les heures normales de travail.

Avantages pour les employeurs

Les employeurs qui appuient la participation d'un candidat travaillant pour eux :

- recevront une lettre de reconnaissance qu'ils pourront afficher dans leur organisme pour montrer aux parents et à la communauté qu'un de leurs employés a été choisi pour participer à ce projet tout à fait unique;
- bénéficieront des ressources et de la formation que leur employé recevra pour améliorer la qualité des services et le leadership dans leur organisme;
- contribueront au développement d'un leadership solide dans la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

Où les employeurs peuvent-ils obtenir plus de renseignements?

Les formulaires de demande de participation du candidat et du mentor sont disponibles sur le site Web de l'Ordre à www.ordredesepe.on.ca.

Les employeurs peuvent communiquer avec l'Ordre par courriel à leadership@ordredesepe.on.ca.

La date limite de présentation des formulaires est le **30 avril 2013 à 17 heures HNE**.